

# Programme de récupération des résidus de textile

## BILAN 2019



Depuis 2010, la MRC de Matawinie effectue la récupération des résidus de textile des comptoirs vestimentaires de son territoire. Ce mandat inclut :

- Le transport intra-MRC afin de récupérer mensuellement les surplus de chacun des comptoirs;
- La gestion globale du programme dont les échanges avec le récupérateur (changement de remorque, facturation, etc.);
- La redistribution des redevances aux comptoirs.



## Objectifs du programme

- Détourner de l'enfouissement les surplus vestimentaires des comptoirs communautaires du territoire de la MRC de Matawinie en favorisant le réemploi;
- Créer une masse critique intéressante pour un récupérateur en regroupant les surplus vestimentaires de tous les comptoirs en un seul et même endroit;
- Soutenir financièrement les comptoirs et organismes participant en leur versant une redevance pour chaque livre de textile récupérée.

### *Priorité - Réemploi*

Pourquoi parle-t-on de « résidus de textiles »? Parce que le programme ne vise que les surplus des comptoirs vestimentaires qui seraient de toute façon éliminés par manque d'espace d'entreposage.

Les dons de vêtements des citoyens sont destinés en priorité à la population matawinienne. Dans un deuxième temps, ce qui ne trouvera pas preneur sera pris en charge par le programme de récupération. Ces surplus seront aussi destinés au réemploi, mais à l'échelle internationale. L'entreprise de récupération actuelle, Philtex, achemine sa marchandise principalement au Togo et au Pakistan.

**Le réemploi exige donc la récupération de vêtements en bon état. En absence d'une avenue rentable pour la récupération des fibres, les vêtements tachés, troués ou les retailles de tissu sont refusés actuellement.**

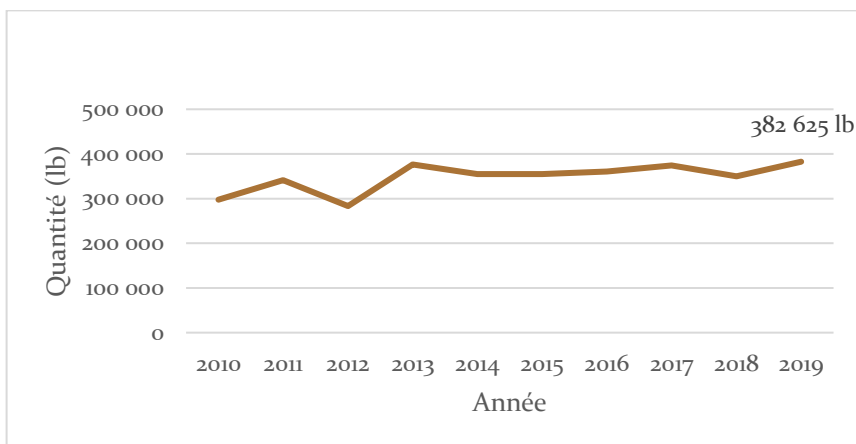
Articles **en bon état** acceptés :

- Vêtements d'été ou d'hiver;
- Vêtements pour hommes, femmes et enfants;
  - Chaussures et bottes;
  - Sacs à main;
  - Ceintures;
  - Valises;
- Douillettes et literie.

## Quantité récupérée

En 2019, 382 625 livres (lb) de résidus de textile, soit 173,6 tonnes ont été récupérées dans les 17 organismes participants au programme. Cette quantité représente une hausse de 9 % entre 2018 et 2019, ce qui semble être le résultat de la variation annuelle normale.

Figure 1 – Quantité récupérée annuellement de résidus de textile en Matawinie (2010-2019)



L'annexe 1 présente la répartition des résidus récupérés par chacun des organismes, ainsi qu'une estimation des sommes économisées en frais d'enfouissement par les municipalités.

## Redevances

Pour chaque livre de résidus de textile récupérée, l'entreprise de récupération Philtex verse à la MRC une redevance de 6 cents (0,06 \$/lb). Le Conseil de la MRC s'est engagé à assurer un tarif plancher aux comptoirs de 7,5 cents/livre afin de souligner le travail remarquable réalisé par ces organismes et de les soutenir dans leur mission sociale et communautaire.

Le tableau 1 résume le total des redevances reçues par la MRC, ainsi que le total des redevances redistribuées aux comptoirs vestimentaires participants. L'annexe 1 détaille les redevances versées par la MRC à chacun des comptoirs.

Tableau 1 – Redevances textiles 2019

REDEVANCES	TOTAL
<b>Versées à la MRC par Philtex</b> (pour 389 341 livres réellement récupérées et pesées)	26 858,69 \$
<b>Versées aux comptoirs</b> (selon le nombre de sacs et de boîtes rapporté par les comptoirs, soit 382 625 lb)	28 696,88 \$

*Afin de faciliter la tâche de tri et d'ensachage des bénévoles, les sacs et les boîtes de résidus de textile ne sont pas pesés par les comptoirs. Pour assurer une redistribution des redevances juste et équitable, le programme demande aux organismes de faire des sacs de 15 livres et des boîtes de 10 livres environ. Sans pesée exacte, la différence entre les tonnages estimés et pesés n'est environ que de 1,7 %!*

## Ressources

Le personnel du Service d'aménagement est là pour soutenir les comptoirs vestimentaires dans la récupération des résidus de textile.

<b>Nadia Maheu</b> Conseillère GMR	450 834-5441, poste 7034	nadiamaheu@matawinie.org
<b>Félix Nadeau Rochon</b> Directeur par intérim du Service d'aménagement	450 834-5441, poste 7031	fnrochon@matawinie.org

Afin de rappeler les consignes du programme, un **aide-mémoire** a été élaboré. Celui-ci est présenté à l'annexe 2. De plus, les responsables des comptoirs peuvent adresser directement leurs questions au chauffeur du camion, M. Sylvain Martineau, lors des transports.

## Annexe 1 – Statistiques annuelles par organisme (quantité récupérée de résidus de textile, estimation des économies municipales en frais d'enfouissement et redevances reçues de la MRC), de 2017 à 2019

Municipalité	Comptoir / dépôt	Quantité 2019 (lb)	Économies enfouiss. 2019 <sup>[1]</sup>	Redevances 2019	Quantité 2018 (lb)	Économies enfouiss. 2018 <sup>[1]</sup>	Redevances 2018	Quantité 2017 (lb)	Économies enfouiss. 2017 <sup>[1]</sup>	Redevances 2017
Chertsey	Les Montagnards	46 065	2 329,65 \$	3 391,88 \$	39 630	1 920,00 \$	2 972,25 \$	48 585	2 260,24 \$	3 643,88 \$
Entrelacs	Groupe populaire	5 825	294,41 \$	436,88 \$	4 560	220,92 \$	342,00 \$	9 540	443,81 \$	715,51 \$
Notre-Dame-de-la-Merci	La Petite mission	12 875	651,28 \$	965,63 \$	12 175	589,86 \$	913,13 \$	10 340	481,03 \$	775,51 \$
Rawdon	Provision compassion	11 960	604,44 \$	897,01 \$	12 430	602,21 \$	932,26 \$	17 865	831,10 \$	1 339,88 \$
	Solidarité sociale	6 010	304,55 \$	450,75 \$	8 565	414,96 \$	642,38 \$	9 590	446,14 \$	719,25 \$
	Saint-Vincent-de-Paul	82 035	4 149,66 \$	6 199,88 \$	72 605	3 517,58 \$	5 445,38 \$	73 075	3 399,55 \$	5 480,64 \$
Saint-Alphonse-Rodriguez	Comptoir vestimentaire	36 330	1 837,85 \$	2 724,75 \$	32 745	1 586,44 \$	2 455,88 \$	31 045	1 444,26 \$	2 328,38 \$
Saint-Côme	Les Amis de Marie	38 325	1 938,22 \$	2 874,38 \$	34 315	1 662,50 \$	2 573,63 \$	29 905	1 391,22 \$	2 242,88 \$
Saint-Damien	La Ruche	23 525	1 189,92 \$	1 764,38 \$	20 145	975,99 \$	1 510,88 \$	27 200	1 265,38 \$	2 040,01 \$
Saint-Donat	L'Arche du Nord	35 020	1 770,94 \$	2 626,51 \$	35 075	1 699,32 \$	2 630,63 \$	30 925	1 438,67 \$	2 319,38 \$
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Les Amis d'Émélie	19 190	970,22 \$	1 439,26 \$	15 570	754,34 \$	1 167,76 \$	18 680	869,02 \$	1 401,01 \$
Saint-Félix-de-Valois	Comptoir vestimentaire	50 170	2 538,20 \$	3 762,75 \$	37 130	1 798,88 \$	2 784,76 \$	33 625	1 564,28 \$	2 521,89 \$
Saint-Jean-de-Matha <sup>[2]</sup>	Comptoir vestimentaire	7 585	383,63 \$	568,88 \$	17 245	835,49 \$	1 293,38 \$	23 965	1 114,88 \$	1 797,38 \$
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Comptoir vestimentaire	3 770	190,70 \$	282,76 \$	4 970	240,79 \$	372,76 \$	3 560	165,62 \$	267,01 \$
Saint-Michel-des-Saints	Au Grenier de Patou	0	- \$	- \$	0	- \$	- \$	1 165	54,20 \$	- \$
Saint-Zénon	La Fabrique (bazar)	3 370	170,63 \$	252,76 \$	2 635	127,66 \$	197,63 \$	3 105	144,45 \$	232,88 \$
	Centre d'entraide	570	29,00 \$	42,75 \$	195	9,45 \$	14,63 \$	2 110	98,16 \$	158,25 \$
<b>TOTAL</b>		<b>382 625</b>	<b>19 355,41 \$</b>	<b>28 681,21 \$</b>	<b>349 990</b>	<b>16 956,39 \$</b>	<b>26 249,34 \$</b>	<b>374 280</b>	<b>17 412,02 \$</b>	<b>27 983,74 \$</b>

Les valeurs sont arrondies à l'unité (livre) bien que les calculs utilisent les valeurs réelles.

[1] En 2019, les coûts d'enfouissement municipaux sont estimés à 111,52 \$ par tonne (incluant les redevances à l'élimination de 23,07 \$/tonne). En 2018, ces coûts étaient estimés à 106,81 \$ par tonne et à 102,47 \$/tonne en 2017.

[2] Le comptoir de Saint-Jean-de-Matha a cessé ses activités en avril, à la suite d'un incendie.

## Annexe 2 - Aide-mémoire 2020

### Contact :

**Nadia Maheu**  
conseillère GMR

**MRC DE MATAWINIE**  
3184, Première Avenue  
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Téléphone: 450-834-5441, poste 7034  
1-800-264-5441, poste 7034  
Télécopieur: 450-834-6560  
Courriel: [nadiamaheu@matawinie.org](mailto:nadiamaheu@matawinie.org)



Janvier 2020

MRC de Matawinie

---

**AIDE-MÉMOIRE  
2020**

**Programme de  
récupération des  
résidus de textile**



### Programme de récupération des résidus de textile – 2020

Depuis 2010, la MRC de Matawinie finance un programme de récupération des résidus de textile des comptoirs vestimentaires de son territoire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la MRC est également responsable du transport ainsi que de l'entière gestion du programme.

La procédure de collecte est la suivante :

- ◊ Une collecte par mois est proposée à chacun des comptoirs;
- ◊ La MRC avise les comptoirs de la prochaine journée de transport prévue au moins deux semaines à l'avance;
- ◊ Il demeure impossible de prévoir précisément l'heure du transport;
- ◊ Il n'y a pas de quantité maximale de sacs et de boîtes imposée;
- ◊ **La semaine précédant les transports prévus, les responsables des comptoirs doivent contacter la MRC pour indiquer la quantité de sacs et de boîtes à prendre en charge.** Il sera ainsi plus facile de respecter l'horaire annoncé;
- ◊ **Pour des questions de logistique et de sécurité au travail, les sacs doivent peser 15 livres (lb) chacun et les boîtes, 10 lb chacune, au risque de n'être pas ramassés lors du transport.**

À titre informatif, **382 625 livres (lb)** de textile ont été récupérées en 2019, comparativement à 349 990 lb en 2018 (hausse de 9 %).

**Depuis 2017, une redevance aux comptoirs de 7,5 sous la livre est assurée par les municipalités de la MRC, peu importe le tarif versé par Philtex. Il est actuellement de 6 sous/livre.**

Une initiative municipale pour souligner l'excellent travail effectué dans les comptoirs du territoire!

## AIDE-MÉMOIRE

### ENSACHAGE DES RÉSIDUS

- ◇ Déposer les vêtements et textiles triés dans des sacs de plastique pour un poids total de **15 livres chacun**. Les sacs plus lourds seront laissés sur place. Il est suggéré de peser les sacs à l'aide d'une balance à bagages, par exemple.
- ◇ Attacher les sacs à double nœud et vous assurer que les sacs ne sont pas déchirés.
- ◇ Placer les souliers, bottes, sacs et ceintures dans des boîtes de carton **pour un poids total de 10 livres par boîte**. Les boîtes plus lourdes seront laissées sur place.
- ◇ Bien refermer les boîtes à l'aide de corde ou de ruban adhésif.
- ◇ Éviter les boîtes surdimensionnées qui prennent beaucoup de place dans le camion et la remorque.
- ◇ **Le tableau ci-dessous liste les articles acceptés et non acceptés par le programme :**

Produits acceptés (payés au tarif de 7,5 cents/lb)	Produits non acceptés
<ul style="list-style-type: none"><li>- Vêtements <u>portables</u> (vêtements féminins, masculins, adultes, enfants, été, hiver)</li><li>- Chaussures (féminines, masculines, adultes, enfants, de sport, été, hiver)</li><li>- Sacs à main, ceintures, valises</li><li>- Vaisselle, verres, couteaux, ouvre-boîtes (<u>dans des boîtes de carton seulement</u>)</li><li>- Batteries de cuisine : poêles, poêlons, cafetières (<u>dans des boîtes seulement</u>)</li><li>- Petits jouets durs pour enfants (ex. <i>GI Joe</i>) - <u>les autres jouets sont exclus</u></li><li>- Sacs de golf, paires de skis, gants et balles de baseball, etc.</li><li>- Peluches (« toutous »)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vêtements <u>non portables (troués, tachés)</u>, chapeaux et tissus</li><li>- Cintres</li><li>- Vaisselle <u>dans des sacs plutôt que dans des boîtes</u></li><li>- Journaux, magazines, livres, casse-tête, jeux de société, poupées et jouets pour enfants</li><li>- Radios, systèmes audio, téléviseurs, lecteurs CD et DVD, enregistreurs vidéo, cassettes audio et vidéo, CD et DVD</li><li>- Ordinateurs, moniteurs, imprimantes, appareils photo, etc.</li><li>- Équipements et jouets électroniques</li><li>- Cadres, meubles, électroménagers, fours micro-ondes, grille-pain</li><li>- Équipements de musculation</li><li>- Chaises hautes et sièges d'auto pour bébés</li></ul>

### PLANIFICATION DU TRANSPORT

- ◇ **La semaine précédant les journées prévues de transport, contacter la MRC pour signifier le besoin d'un transport et indiquer, le plus précisément possible, la quantité de sacs et de boîtes à prendre en charge.** Cette procédure permettra une meilleure planification et assurera le respect de la date et de l'horaire annoncés.
- ◇ Compléter le tableau des quantités de résidus (sacs et boîtes). Le laisser avec les sacs, le remettre au responsable du transport ou l'acheminer à la MRC aux coordonnées indiquées sur le formulaire.

### VERSEMENT DES REDEVANCES

- ◇ **Les redevances sont actuellement de 7,5 cents/lb de textile.**
- ◇ Le versement des redevances se fera à une fréquence de trois fois par année.